



US Mios-Biganos Handball et ses Supporters

Adresse : 61 rue de Benuau – 33380 MIOS

secretariatmiosbiganoshandball@gmail.com – Tel : 06 09 65 65 31



Accueil des exposants :

de 6 h 30 à 9 h.

Départ : à partir de 17 h.

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS

Personne physique

Samedi 7 août 2021, Parc Birabeille 33380 MIOS

Nom, Prénom

Date et lieu de naissance :

Adresse

CP..... Ville

Tél..... Mail.....

Titulaire de la pièce d'identité N°..... **Copie recto-verso obligatoire**

Délivrée le..... par

N° immatriculation de mon véhicule.....

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant(e).
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal).

14 € les 6 mètres linéaires

Mètres linéaires supplémentaires : 7€ les 3 ml

Ci-joint le règlement de€ à l'ordre « US Mios-Biganos Handball » pour l'emplacement

Pour une longueur de..... mètres.

Les exposants sont seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout moment expliquer leur provenance, lors d'un éventuel contrôle. Cette attestation sera jointe au registre pour être remise au Maire de la Commune d'organisation.

Les exposants doivent laisser leur emplacement PROPRE. Une poche poubelle leur sera remise et devra être emportée et non laissée sur le site.

Les véhicules seront autorisés sur les stands uniquement lors du déballage et remballage. Ils y seront interdits pendant la durée de la manifestation.

Fait à le

Signature (écrire Lu et approuvé)

Le nombre de places est limité. Les placements se feront dans l'ordre des dates d'arrivées des courriers (inscriptions complètes, à savoir Attestation + paiement- pas d'inscription sur place ni paiement).

En cas de désistement de la part de l'exposant, aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la part de l'US Mios-Biganos Handball, le club s'engage à restituer le montant de l'engagement, sans qu'aucune indemnisation ne puisse lui être réclamé.